



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. LES COTEAUX
65230 CASTELNAU MAGNOAC
65230 CASTELNAU MAGNOAC



1297-003091-0001-04



eco/pli 86 POITIERS PIC 30.09.20 CI 1500

M DUPRAT JEAN LOUIS CHARLES
SAOULOUS
65230 GUIZERIX

1297-003091-1-1-04-003091

La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

Vos références

Numéro fiscal (C) : 01 33 505 807 414
Référence de l'avis : 20 65 4072581 67

Numéro de propriétaire : 213 D00091M

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBGWWM
M DUPRAT JEAN-LOUIS CHARLES

PROP/INDIVIS MBGDKQ
MME DUPRAT MARIE HELENE

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT
Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

MONTANT À PAYER
Au plus tard le 15/10/2020 689,00 €

Vous pouvez payer et adhérer au prélèvement à l'échéance en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous avant le 15/10/2020 à l'aide de l'enveloppe jointe au centre d'encaissement mentionné. Le prélèvement sera effectué dès réception.

Important : si vous avez fait une demande d'adhésion au prélèvement en 2020, celle-ci n'a pas pu être traitée par nos services en raison de la crise sanitaire. Veuillez nous en excuser.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

Mandat de prélèvement SEPA récurrent en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 6 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M DUPRAT JEAN LOUIS CHARLES
SAOULOUS
65230 GUIZERIX

ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT

DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 TAXES FONCIERES
20 65 4072581 67 C 221 2020 65011 15/10/2020 Montant : 689,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 30501
94974 CRETEIL CEDEX 9

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

206540725811 M DUPRAT JE 68900
671110000145 17221320654072581670650110965206 68900